

Infos Brèves

Bulletin d'informations municipales de Morette
Novembre 2018

VIE MUNICIPALE

Rentrée des classes à Morette : mots d'enfants



- Les élèves de la classe de GS / CP racontent leur rentrée à l'école de Morette :

" C'est pas pareil que dans l'autre école, pas la même maîtresse, pas le même travail ; c'est plus difficile et parfois pas ! J'adore écrire en attaché !" Lola

" Il n'y a pas les mêmes jeux que dans l'autre école. J'aime quand on écrit les jours de la semaine en attaché ! " Léa

" Moi j'aime bien venir à l'école de Morette parce que j'habite à côté ! " Clément

" On fait du travail plus dur mais c'est bien comme ça on apprend !" Raffaele

" J'aime écrire sur l'ardoise ! " Badyss

" Dans cette école, j'adore la cour de récréation, elle est assez grande pour tout le monde, on peut dessiner, courir... Il y a plein d'endroits pour se cacher et jouer ! On peut faire des massages ..." Lou Anne

<i>" Dans la cour on peut jouer au ballon, à attraper les copains ! "</i>	Léo
<i>" Et il y a des bancs, c'est pratique ! "</i>	Sarah
<i>" Moi j'aime prendre le bus pour aller à Cras. "</i>	Emeline
<i>" Je n'avais jamais pris le car, c'est cool ! "</i>	Lou Anne
<i>" En classe, j'adore prendre l'ardoise ! "</i>	Clément
<i>" Moi j'aime quand on fait de la peinture, de la pâte à modeler ... "</i>	Mael

- Du côté des élèves de CE 1

<i>Je suis contente parce que je ne change pas d'école. Je ne regrette rien. Je n'ai peur de rien. J'espère que ça va bien se passer.</i>	Juliette
<i>Je suis contente parce que je retrouve mes copines et la maîtresse.</i>	
<i>Je regrette de ne pas avoir assez profité de ma piscine. J'espère que le CE2 va bien se passer.</i>	Colleen et Cléa
<i>J'ai eu un peu peur de ne pas trouver ma place mais après, je n'avais plus peur.</i>	Manon
<i>Je suis content de reprendre l'école.</i>	Marwane et Malo.
<i>Je suis content parce que je rentre au CE1.</i>	
<i>Je regrette de ne plus être en vacances mais j'espère que la maîtresse va nous faire découvrir des nouvelles choses.</i>	Valentin
<i>Je suis content d'être au CE1. J'espère que Marwane ne va pas trop tomber cette année. J'espère que Monique sera gentille avec moi.</i>	Nolan
<i>J'ai quand même eu un peu peur quand je suis arrivé dans le couloir.</i>	Juline
<i>J'espère que la maîtresse ne va pas perdre toutes ses affaires.</i>	Corentin et Juline.
<i>J'espère que ma maman sera fière de moi.</i>	Ana
<i>J'espère que les plats seront très bons.</i>	Antonella
<i>Je suis contente parce que j'aime travailler. J'espère que ma maîtresse sera gentille avec moi.</i>	Thalya
<i>Je suis contente de reprendre l'école. J'espère ne plus m'embrouiller avec les filles. Je regrette de ne plus voir ma famille.</i>	Hailie
<i>Je regrette de moins faire de quad.</i>	Aoki
<i>Mylan est content parce qu'il a changé de maîtresse, Anthony parce qu'il retrouve ses copines, Mathis parce qu'il aime la récréation...</i>	
<i>Léane espère que le CE1 va bien se dérouler.</i>	

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé que les comptes-rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.morette.fr ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT

Absents : Mme et MM. Franck DORIOL (ayant donné pouvoir à Aude PICARD WOLFF), Marie-Claire GEYMOND.

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Madame la Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la convention à intervenir entre la St Marcellin Vercors Isère Communauté et la commune concernant l'intervention des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de la Communauté de communes.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juin 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Choix coordinateur SPS (sécurité et protection de la santé) rénovation bâtiment mairie

Madame la Maire rappelle le projet de rénovation et de réorganisation du bâtiment mairie et ses abords. Elle explique qu'il y a lieu de recruter un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

d'accepter :

- la proposition de VERITAS pour un montant de 2 400,00 euros HT soit 2 880,00 euros TTC pour assurer la mission de coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

Demande de subvention Maison du Territoire, pour aménagements de sécurité

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux pour réaliser des aménagements de sécurité pour permettre la circulation sécurisée des piétons et des cyclistes en réduisant la vitesse des véhicules sur le territoire de la commune ;

A ce titre, une subvention du Département de l'Isère peut être demandée par la commune afin de compléter le plan de financement, le coût hors taxes s'élevant à 13 280 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander une subvention du Département de l'Isère, de 55 % du montant estimé hors taxes pour la réalisation de ces travaux.

Intervention des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de St Marcellin Vercors Isère Communauté

Madame la Maire donne lecture au conseil municipal de la convention pour l'intervention des personnels

communaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et rappelle la volonté commune, dans un souci de rationalisation de la dépense publique et d'optimisation des moyens humains à disposition dans les communes membres, de parvenir à mutualiser les personnels en place pour différentes missions relatives à l'eau et à l'assainissement.

Il convient de définir les modalités techniques et financières de mise à disposition des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, notamment pour la relève des compteurs d'eau et les missions d'entretien des abords des installations.

Il est proposé de définir un tarif horaire de 23 € correspondant au coût horaire chargé moyen d'un agent d'exploitation du service eau et assainissement (19.29 €) plus les frais annexes (véhicules, téléphones, vêtements...) (3.71 €). Ce tarif sera appliqué à un décompte horaire au réel sur toutes les interventions du personnel communal pour le compte du service eau et assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la Maire à signer la convention.

AUTRES POINTS :

- Projet de rénovation du bâtiment mairie et des espaces extérieurs.

Suite à la présentation de l'avant-projet détaillé du 09 juillet 2018 par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2018

au sujet de la validation de cet APD et de reporter la demande de permis de construire.

- Avancement du projet d'aménagement de la route départementale des Collines.

Une nouvelle réunion a eu lieu avec le Département concernant ce projet, dont il ressort que le gabarit de la route sera le gabarit réglementaire, soit 5,50 mètres.

Un habitant assistant à la réunion informe d'une réunion prochaine des riverains de la route des Collines dont les conclusions seront portées à la connaissance de la commune.

- Contrats d'assurance de la communes

Il est rappelé que les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance à la fin de l'année. Une consultation de cabinets d'audits avait été faite.

Entre temps, un contact a été pris avec le secteur collectivités de Groupama. Une proposition de contrat a été faite à la commune, sur le même périmètre de garantie que précédemment, mais avec une économie de plus de 1 300 €, hors contrat pour le personnel. Le coût, avec l'option incluant la couverture charges patronales et primes, s'élève à 1 491€ par an.

Il ne sera donc pas donné suite à la consultation des cabinets d'audits et le contrat avec Groupama sera signé.

- Très Haut débit – Fibre optique

La desserte de Morette en fibre optique est prévue en 2020. Pour la préparer, Madame la Maire informe le Conseil qu'il sera procédé à une vérification de l'exactitude de l'adressage de la commune. Des compléments seront effectués en cas de besoin.

Présents : Mmes et MM. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Franck DORIOL, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD,
Absents: Marie-Claire Geymond, Claire-Marie JOBIN.

Mme Françoise DEFORGE a été nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Frais de scolarité commune de Tullins

Madame la Maire fait lecture au Conseil municipal de la convention relative à la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion scolaire) à Tullins pour l'année 2016-2017.

Elle informe le Conseil municipal que cette participation a été fixée par délibération du conseil municipal de Tullins du 14 septembre 2017 à 1 420,00 € pour l'année 2016-2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de participation des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS à Tullins.
- de demander à Madame la Maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

Réparation du tracteur mutualisé.

Madame la Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier et de la délibération du 28 juin 2018 de la mairie de Cras concernant la réparation du tracteur mutualisé.

Elle informe qu'un devis de remise en état a été sollicité par la commune de

Cras après accord de principe de Madame la Maire de Morette.

Le montant de la réparation s'élève à 4 696 € HT auxquels il convient de rajouter 150 € de transport.

Le Conseil municipal de Cras a validé le principe d'une prise en charge totale de la réparation lors de la séance du 09 juillet 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la proposition de la commune de Cras, à savoir la prise en charge par la commune de Cras de la totalité de la réparation.

Convention de déneigement avec le Département de l'Isère

Madame la Maire fait lecture au Conseil municipal de la convention établie entre le Département de l'Isère et la Commune de Morette concernant le déneigement, par la commune de Morette, d'une section de la RD 153 du PR 1 + 700 au PR 4+120 et de la RD 154a du PR 5 + 600 au PR 7 + 783, situées sur la commune de Morette.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention citée ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Maire à la signer,
- de demander à Madame la Maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

AUTRES POINTS

- Désignation des délégués à la commission "gouvernance" de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.

Sont désignés :

- Titulaire : Aude PICARD WOLFF
- Suppléant : Yves MOUNIER

- Désignation des délégués à la commission "mobilité" de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Sont désignés :

- Titulaire : Lionel CARLIN
- Suppléant : Franck DORIOLO

QUESTIONS DIVERSES :

- Subventions aux associations

Deux associations ont présenté des demandes de subvention auprès de la Mairie.

- Association des 7 collines : il s'agit d'une subvention de fonctionnement destinée à financer les dépenses d'organisation de la manifestation Morettisim'Art : verre de l'amitié à la fin de la manifestation, collations des exposants.
- ACCA : il s'agit d'une subvention destinée à contribuer au financement de l'installation de panneaux solaires sur la Maison de chasse, permettant l'alimentation en énergie lors de son

occupation.

Il est rappelé que le budget de la commune est particulièrement contraint du fait des baisses de dotation de l'Etat et de l'augmentation de nos charges.

A ce titre, la commune a décidé, de longue date, de ne pas accorder de subvention de fonctionnement aux associations.

Seuls des projets spécifiques et exceptionnels, susceptibles de bénéficier au plus grand nombre, avec un financement sur fonds propres de la part de l'association et correspondant à une dépense d'investissement pour la commune, permet de déroger à ce principe.

En revanche, la commune s'efforce d'apporter toute la souplesse possible dans la mise à disposition des équipements communaux, et notamment de la salle communale.

Compte tenu de ces éléments, une réponse négative sera apportée à l'Association des 7 Collines.

La demande de l'ACCA de Morette sera étudiée en fonction des éléments financiers complémentaires apportés.

COMPTEURS LINKY :

Information aux habitants d'Aude Picard Wolff au nom du conseil municipal :

A plusieurs reprises des habitants de Morette nous ont fait part de leurs inquiétudes et questionnements concernant le remplacement des compteurs électriques actuels par des compteurs communicants Linky. La société Enedis, en application d'une directive européenne, a décidé et organisé son déploiement sur l'ensemble du territoire français.

Le Conseil Municipal de Morette ne souhaite pas prendre position en faveur ou contre le remplacement des compteurs électriques. Il est à noter que toutes les actions des

collectivités visant à s'opposer à la pose de ces nouveaux compteurs ont été à ce jour annulées suite à une décision de justice ou une décision préfectorale.

Cette position ne balaye aucunement les craintes et interrogations engendrées par ce déploiement décidé et organisé par la société Enedis.

Nous estimons que le choix d'accepter ou de refuser la pose du nouveau compteur Linky à son domicile reste un choix personnel et que ce choix doit être respecté.

Dans un courrier adressé à la société Enedis, la Commune de Morette demande que la liberté de choix des habitants de Morette soit totalement respectée et qu'aucune pression ni intimidation ne soit exercée à l'encontre des opposants à cette installation qui auront clairement indiqué leur refus.

Pour le Conseil Municipal,
Mme La Maire
Aude Picard Wolff

Lettre au Directeur d'Enedis :

Monsieur le Directeur,

Un certain nombre d'habitants de la commune de Morette nous a fait part de leurs interrogations et de leurs craintes concernant l'installation du nouveau compteur communicant Linky à leur domicile.

La commune de Morette ne prend pas partie pour ou contre le déploiement du compteur Linky décidé et organisé par la société Enedis dont vous êtes le représentant sur le département de l'Isère.

Le choix d'accepter ou de refuser la pose de ce compteur à son domicile est un choix personnel qui concerne chaque abonné vis-à-vis de la société Enedis.

Cependant, par la présente, le Conseil Municipal de Morette demande instamment à la société Enedis ainsi qu'aux sous-traitants agissant au nom de la société Enedis de respecter totalement la liberté de choix des habitants de Morette vis-à-vis du déploiement de ce compteur, qu'aucune pression, ni intimidation, ni passage en force ne soit exercé à l'encontre des habitants qui auront clairement indiqué ou déclaré leur refus de cette installation.

Pour le Conseil Municipal,
Mme La Maire
Aude Picard Wolff

PARTICIPEZ AUX INFOS BRÈVES



Vous proposer une information qui vous intéresse est notre souci !

Nous proposons à chaque habitant qui le souhaite de participer à un "comité de rédaction" pour participer à la préparation de chaque numéro, voire, à la rédaction des articles pour ceux et celles qui le souhaitent !

N'hésitez pas, venez nous aider et manifestez votre intérêt par mail à fdeforge.morette@orange.fr et commune.morette@wanadoo.fr.

Nous vous attendons pour le prochain numéro !

VIE INTERCOMMUNALE

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE FORESTIÈRE DES CHAMBARAN

La Charte forestière repart pour 4 ans

Les quatre intercommunalités membres de la Charte forestière des Chambaran (Bièvre Isère Communauté, Porte de DrômArdèche, Saint Marcellin Vercors Isère communauté et Valence Romans Agglomération) ont acté le renouvellement de la Charte forestière des Chambaran pour sa troisième programmation.

Après un travail d'évaluation de la précédente programmation, une réflexion a été menée par les élus et l'ensemble des partenaires de la charte afin de proposer un nouveau programme d'actions pour les quatre ans à venir. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- La conduite et la gouvernance de la charte forestière ;

- Le devenir des peuplements et les évolutions environnementales ;
- La gestion, la mobilisation et la valorisation de la ressource en bois ;
- La conciliation des usages et la connaissance de la filière forêt-bois.

Ces axes de travail se déclinent en 13 objectifs permettant de répondre aux enjeux de développement durable. Citons par exemple la volonté de favoriser la préservation des sols et de la ressource en eau pour le volet environnement, l'amélioration de l'accès à la ressource forestière et la valorisation des bois pour le volet économique ou encore le développement des connaissances sur la filière et la conciliation des usages pour le volet social.

L'ensemble des informations concernant la nouvelle programmation de la charte

forestière est disponible sur le site internet : <http://charteforestiere-chambaran.fr/html/>

La Charte forestière poursuit son action auprès des CM1-CM2 du massif

Si la forêt est une composante importante du territoire, son fonctionnement, son exploitation, et l'utilisation du bois restent pourtant peu connus du grand public, et en particulier des enfants. Face à ce constat, un projet de sensibilisation du public scolaire à la forêt et à la filière bois a été initié à l'automne 2012 par la Charte forestière.

La charte forestière des Chambaran a donc lancé la 7^e édition du projet de sensibilisation des scolaires à la forêt et à l'utilisation du bois.

30 classes d'écoles primaires ont d'ores et déjà profitées de cette action.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 8 classes des écoles primaires de Plan, Vinay la Mayette, St-Etienne de St-Geoirs, St-Christophe et le laris, Clerieux, Laveyron et St-Uze ont été sélectionnées. Les élèves de CM1-CM2 bénéficieront de deux journées d'intervention grâce aux deux partenaires de la Charte chargés des animations : Fibois Drome-Ardèche et Fibois Isère pour la journée « filière bois » et Atelier 108 pour celle concernant les jeux en bois.

Il s'agit d'une manière ludique de faire comprendre l'intérêt et les enjeux de

cette filière sur le massif et les valorisations possibles du bois local.



Il sera donc proposé une première journée d'initiation à la notion de « filière forêt bois » et d'appréhension de la variété des métiers et des possibilités de valorisation du bois. L'objectif est de faire découvrir le lien entre la forêt, les arbres, la transformation et les diverses utilisations du bois. Cela comprend la présentation de l'exploitation forestière, de la transformation du bois, du fonctionnement de la filière et de sa continuité ainsi que la visite d'une entreprise locale.

La seconde journée sera consacrée à des ateliers de transformation du bois. L'objectif de cet atelier est double. Il s'agit à la fois de découvrir un métier de transformation du bois (menuisier, artisan d'art, ébéniste, ...) et d'appréhender le contact avec la matière au travers d'un exercice créatif concret. Sous la surveillance des intervenants, les enfants traceront des formes, découperont le bois avec des scies à chantourner, ponceront les pièces obtenues puis les assembleront à l'aide de colle et/ou de vis.

RÉSERVEZ VOS AGENDAS

CÉRÉMONIE DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 14 - 18

Nous vous rappelons la soirée organisée, dans le cadre du centenaire de la guerre 14 - 18 :

Samedi 10 novembre à la salle des fêtes de Cras

Au programme :

- Chants interprétés par les enfants de Cras et Morette
- lectures de lettres d'un poilu
- théâtre: " Et les mirabelliers refleurissent", par la compagnie Scarabande (entrée libre / participation au chapeau)

Rendez-vous dès 17h45 pour un début de la première partie à 18h00.



Début du théâtre à 19h30.

APRÈS-MIDIS RÉCRÉATIFS DU CCAS :

Les après-midi récréatifs du CCAS se poursuivent.

Au programme, bonne humeur, plaisir des retrouvailles, jeux variés et gâteaux maison.

Venez nous rejoindre les 1^{ers} mercredis de chaque mois :

- mercredi 7 novembre
- mercredi 5 décembre
- mercredi 9 janvier (et non le 2 janvier)

à partir de 14h30 à la salle communale, vous êtes les bienvenus.

LE LUDOTOUR EST DE RETOUR

Prochaine escale du Ludotour : **vendredi 23 novembre de 16h30 à 22 h à Cras.**

Avec une sélection de jeux adaptés : jouets, jeux de société, grands jeux en bois... les ludothécaires proposent des animations ludiques pour tous les âges, de la sortie de l'école (16h30) jusqu'au coucher des plus grands (22h).

Des moments de détente et de joie à partager en famille, entre amis et pourquoi pas lier de nouvelles relations.



CAFE DES AIDANTS



Afin d'apporter un soutien aux proches aidants qui accompagnent une personne âgée ou une personne en situation de handicap, le service

Autonomie de la Maison du Département

Sud-Grésivaudan propose un « **café des aidants** » un lundi par mois : lieu de répit, propice aux échanges, aux

partages d'expériences et aux informations, animé par des professionnels .

Prochaines séances :

- Lundi 12 novembre de 14h30 à 16h : ces émotions qui me traversent, parlons-en
- Lundi 17 décembre : comment comprendre les comportements de mon proche ?

Rendez-vous au Bar de l'Ovale – 31 Grande Rue – 38470 VINAY

Entrée libre et gratuite – Avec une participation demandée : une consommation !

INFOS PRATIQUES

ALERTE SECHERESSE

Au vu de l'aggravation rapide de la situation, le Préfet de l'Isère a décidé, après consultation du Comité Départemental de l'Eau réuni le 21 septembre dernier, de placer en **alerte renforcée** :

- tous les cours d'eau (sauf l'Isère) du département (et donc tous ceux présents sur le territoire de la communauté de communes),
- la plupart des nappes d'eau souterraines du département, dont

celles de la communauté de communes.

Cette situation d'alerte renforcée, prise le 25 septembre 2018 et renouvelée le 30 octobre, court jusqu'au 31 décembre 2018. L'alerte renforcée impose d'importantes restrictions d'usage.

POUR TOUS :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de lance « haute pression » ou recyclage de l'eau ;
- Interdiction de laver les réservoirs pour l'Eau Potable ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m³ à usage privé ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, et espaces sportifs
- Interdiction d'arrosage des golfs, des jardins potagers et des stades de 9H00 à 20H00
- Interdiction d'alimenter les plans d'eau
- Interdiction de vidanger les plans d'eau
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques
- Interdiction d'effectuer dans le lit des cours d'eau des travaux destinés à accroître ou maintenir le prélèvement
- Interdiction de contrôler les points d'eau incendie

Déclaration des ruches 2018

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

POUR L'AGRICULTURE :

- Baisse de 30 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation
- Pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.

Dans le cadre du Contrat de rivières Sud Grésivaudan, la Communauté de communes réalise des campagnes de mesure de débits sur certains cours d'eau du territoire (Furand, Merdaret, Cumane, Drevenne, Nan, Lèze, ...) depuis 2015. Ces mesures sont réalisées toutes les deux semaines durant la période de basse eaux (généralement de juin à octobre).

Les dernières mesures montrent la situation suivante :

- Tous les débits diminuent depuis plusieurs semaines et atteignent des valeurs très basses sur une majorité de cours d'eau.
- Deux d'entre eux (la Drevenne et le Vaillet affluent du Merdaret) atteignent des débits qui n'ont jamais été mesurés aussi bas depuis la mise en place de cet observatoire.
- Une aggravation des linéaires en assec est observée sur plusieurs bassins-versant (Merdaret et Cumane).
- La situation est équivalente ou pire que l'année dernière pour un nombre important de stations. Elle pourrait encore s'aggraver dans les prochaines semaines en cas d'absence de précipitations.

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail ::

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de

déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période



obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018).

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

VIE ASSOCIATIVE

Communiqués des associations

ASSOCIATION DES 7 ETOILES

Les cours de TAI CHI - QI GONQ ont repris depuis mi-septembre, de 19h10 à 20h40 à la salle communale de Morette.

Le TAI CHI et QI GONQ sont des arts corporels de bien-être.

Ils trouvent leurs origines en Chine. Par des mouvements lents, non musculaires et harmonieux, des méditations et des postures, ces arts sont idéals pour :



- préserver sa santé, la vitalité,
- relâcher ses tensions et assouplir ses articulations et ses muscles,
- apaiser son esprit, diminuer son stress
- développer l'attention et la présence

1 cours d'essai gratuit

Pour toutes informations, contacter Antoine RABADAN (tel 06 19 16 93 92)

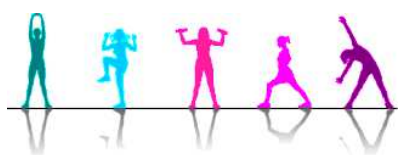
ASSOCIATION DES 7 COLLINES



L'association
des 7 collines
La dégustation

Nous comptons
sur votre présence et vous attendons

ATOUT CRAS



ATOUT CRAS vous propose :

2 cours de gymnastique

- **Gym douce et étirements**
mercredi de 17H30 à 18H30
- **Gym sportive et cardiotraining**
mercredi de 18H30 à 19H30

Tous les mercredis, en période scolaire,
à partir du 13 septembre 2017 et
jusqu'au 20 juin 2018 à la salle des fêtes
de Cras



Cotisation annuelle 105€ pour un cours
ou 180€ pour 2 cours

certificat médical obligatoire

Activité de Marche Nordique

Un vendredi par mois de 18h à 19h30.

9 sorties sur l'année, suivant un
calendrier défini à l'avance.

Sous réserve d'au moins 10
participants . Attention nombre de
places limités. Premiers arrivés,
premiers inscrits.

Cotisation annuelle 70€

Les cours de gymnastique et de marche
nordique sont assurés par notre sportif
coach Patricia FINET

Les dossiers d'inscription sont
disponibles sur notre site :

<http://atoutcras.over-blog.com/> ou par

mail : atoutcras@gmail.com

Pour tout renseignement :

Annie 04 76 07 88 15

ETAT CIVIL



Décès :

8/10/2018 : Yves GARAVEL

26/10/2018 : Manuel TROPEL

Naissance :



25/09/2018 : Emilie, Suzanne, Pauline
GARCIN, fille de Yannick GARCIN et
d'Elodie TRICHARD

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à :

fdeforge.morette@orange.fr et à commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales
Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsables de publication : Aude PICARD WOLFF, Françoise DEFORGE
Ne pas jeter sur la voie publique